

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3546

présenté par

M. Philippe Brun, M. Delautrette, M. Barusseau, M. Dufau, M. Eskenazi, M. Fégné, Mme Jourdan, M. Roussel, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Echaniz, M. Faure, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardt, M. Naillat, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Récalde, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, Mme Runel, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	600 000 000	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	600 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	600 000 000	600 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revenir sur la privatisation de Fret SNCF et à investir 600M€ dans le développement des infrastructures de fret ferroviaire.

Revenir sur la privatisation de Fret SNCF permettra d'une part de ne pas connaître la même concurrence artificielle que pour l'énergie qui n'a pas empêché l'explosion des prix, concurrence qui n'a lieu que pour les lignes rentables, grevant ainsi les capacités d'investissement sur les autres lignes et d'autre part de ne pas disperser les investissements entre de multiples sociétés, ce qui reviendrait à condamner le fret ferroviaire. En outre, les ressources permettront de rendre les péages dus par les opérateurs de fret à SNCF Réseau gratuits (payés à 50 % aujourd'hui), d'augmenter les investissements de Fret SNCF dans les wagons isolés, l'exploitation des services de transport combiné et pour les autoroutes ferroviaires et de recruter les cheminots nécessaires. La montée en charge de l'investissement dans le fret ferroviaire sera progressive mais rapide, en commençant par 600M€ en 2025 et devant atteindre 1,5 Md€/an à partir de 2027 et jusqu'en 2040.

Il est ainsi proposé d'augmenter de six cents millions d'euros le budget alloué au programme « Infrastructures et services de transports » de la mission « Ecologie, développement et mobilités durables » au profit de l'action « Ferroviaire ».

Les prescriptions de l'article 40 de la Constitution nous obligent à afficher une diminution artificielle de crédits de six cents millions d'euros en AE et en CP sur le programme « Service public de l'énergie » afin d'équilibrer la mission. Nous appelons évidemment le Gouvernement à lever ce gage.

Afin de respecter les contraintes de recevabilité financière, le présent amendement propose donc :

- de majorer de 600 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 41 du programme n° 203 ;

- de réduire en conséquence de 600 millions d'euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 09-03 du programme 345.

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant. Il n'est donc en réalité évidemment pas souhaité de restreindre les moyens alloués au programme 345. Ainsi, le Gouvernement est donc appelé à lever le gage.